



B.P. 20056

67131 SCHIRMECK Cedex

Tél. 03 88 49 63 80

Fax : 03 88 49 63 89

E-mail : secretariat@ville-schirmeck.fr

**PROCES-VERBAL**  
**sur le résultat de la consultation écrite relative à l'affectation du produit de la**  
**location de la chasse de la commune de SCHIRMECK**  
**pour la période 2024-2033**

En application de l'article L 429-13 du Code de l'environnement, les propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés par écrit en vue de l'affectation du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033, selon délibération du conseil municipal en date du 14 mars 2023.

Les propriétaires ont été informés que :

- ✓ La décision d'abandon doit être prise expressément et à la majorité des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables ;
- ✓ Le produit de la location est destiné en priorité à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole et à des fins d'intérêt général
- ✓ Si la majorité requise n'est pas atteinte, le produit est reversé aux propriétaires.

Les résultats de la consultation écrite sont les suivants :

- Nombre de propriétaires concernés : 187
- Surface totale des terrains concernés : 956 ha 58 a 48 ca
- Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : 126
- Surface globale appartenant à ces propriétaires : 928 ha 16 a 63 ca

**ATTENDU QUE :**

**Plus des deux tiers des propriétaires représentant plus des deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune, le produit de la location sera abandonné à la commune.**

Le présent procès-verbal sera affiché ce jour.

Fait à SCHIRMECK, le 29 août 2023



Le Maire

Laurent BERTRAND